

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Egalité  
Fraternité*



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire Portes de la Creuse en Marche

## Établi entre

**La communauté de communes Portes de la Creuse en Marche**

Représenté par M. Guy MARSALEIX, Président de l'EPCI, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 juillet 2020,

Ci-après désigné par « l'EPCI »,

**ET**

L'État, représenté par M. Virginie DARPHEUILLE, préfète de la Creuse,

Ci-après désigné par « l'État » ;

**ET**

Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés : chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (ADEME, ANAH, ANRU, Banque des Territoires, CEREMA...). Une attention particulière doit être portée à la mobilisation des acteurs socioéconomiques et des habitants, gage de réussite de la démarche :

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine

Le Conseil départemental de la Creuse

La Banque des territoires

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

L'Agence de la transition écologique / ADEME

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Creuse

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Creuse

La Chambre d'agriculture de la Creuse

Autres (PNR, AMF, AMRF, CAF...)

D'autre part,

Vu la délibération n°2021-031 en date du 2 avril 2021 portant sur l'autorisation de signature du protocole pour le contrat de relance et de transition écologique.

Vu le protocole d'engagement du contrat territorial de ruralité, de relance, et de transition écologique signé le 20 juillet 2021.

Vu la délibération n°2021-083 en date du 8 décembre 2021 portant sur l'autorisation de signature de contrat de relance et de transition écologique (CTRRTE)

Vu la délibération n°2021-084 en date du 8 décembre 2021 portant sur la validation des actions prioritaires du contrat de relance et de transition écologique (CTRRTE) pour 2022

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CTRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

La mise au point du CTRRTE s'inscrit en continuité de la démarche engagée à l'échelle départementale dans le cadre du plan particulier pour la Creuse signé par le préfet de région, la préfète de la Creuse, le député et les sénateurs de la Creuse, le président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la présidente du Conseil départemental de la Creuse et les présidents des EPCI de la Creuse, en présence du Premier ministre, le 5 avril 2019.

La formalisation de ce CTRRTE s'inscrit dans la continuité du Protocole d'engagement signé le 20 juillet 2021 entre l'État, représenté par Mme la Préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, et L'Établissement Public de Coopération Intercommunale « Portes de la Creuse en Marche » représenté par son Président, Monsieur Guy MARSALEIX.

## Article 1 – Objectif du CTRRTE

Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

La circulaire du Premier ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet

Le CTRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Portes de la Creuse en Marche autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CTRRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les actions intégrées dans le CTRRTE s'inscrivent dans une double temporalité

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires (2021-2022) ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale, sur la durée du mandat (2021-2026).

L'État s'engagera, au travers du CTRRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun et des crédits contractualisés au sein du contrat État- régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

Le CTRRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux.

Le CTRRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif.

Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les partenaires identifiés dans le CTRRTE tels que les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), la Région et le Département.

## Article 2 – L'ambition du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

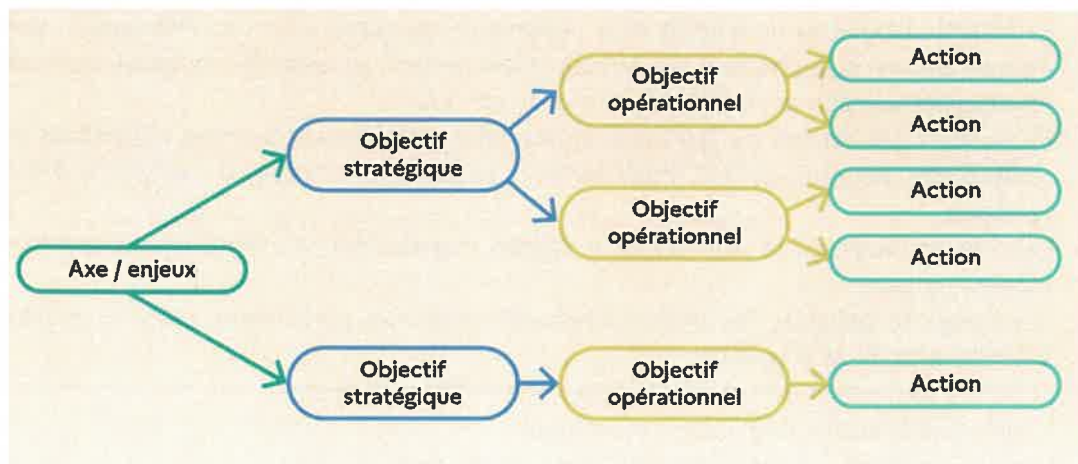
- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques du territoire qui peut être présenté de la manière suivante :



Les orientations stratégiques sont présentées en annexe 1.

Elles devront être associées à des objectifs- chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs- qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Les actions et projets pour le développement et la transition écologique du territoire (2021-2026)

### 4.1. Projets recensés sur le territoire

L'annexe 2 présente de manière concrète et opérationnelle l'ensemble des projets recensés sur le territoire. Ces projets permettront d'élaborer la feuille de route du territoire afin de répondre aux enjeux clés identifiés. La liste des actions recense des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

L'inscription formelle des actions dans le CTRRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. Cette convention sera proposée après étude des actions à la collectivité.

Il est possible d'ajouter de nouveaux projets après la signature du contrat, lors du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, avec l'accord des instances de gouvernance définie à l'article 6.

### 4.2. Projets les plus matures

Les actions suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable retenues sont présentées en Annexe 3 via des fiches projets individuelles.

Les fiches-projet précisent, autant que possible :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation



en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CTRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

## Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CTRRTE s'engagent à faciliter et accompagner la réalisation des actions inscrites à ce contrat. Les engagements sont précisés, le cas échéant en annexe 4.

### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et les dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Portes de la Creuse en Marche assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une équipe chargée du pilotage du CTRRTE, et d'identifier un.e chef de projet responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État via une enveloppe régionale.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CTRRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CTRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CTRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Selon les situations, l'État peut mobiliser l'ADEME pour un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CTRRTE ; la Caisse des dépôts via la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial ; le Cerema pour un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ; mais aussi : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### **5.4. Engagements des opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CTRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CTRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

#### **5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### **Article 6 – La gouvernance du CTRRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CTRRTE.



Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CTRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

## 6.1 Comités de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire Portes de la Creuse en Marche, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CTRRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CTRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CTRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Portes de la Creuse en Marche. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CTRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- Le président de la Communauté de communes
- L'élu référent
- La directrice des Portes de la Creuse en Marche
- Les 3 chargées de mission des Portes de la Creuse en Marche
- Les services de l'État
- Possibilité d'élargir au projet majeur du territoire

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CTRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## Article 7 – Suivi et évaluation du CTRRTE

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de sa mise en œuvre. Il se réunit au moins annuellement.

Un tableau de bord des projets partagés est élaboré et tenu à jour par l'EPCI, sur la base des informations des maîtres d'ouvrage. Un tableau de bord de suivi du CTRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

## Article 8 – Résultats attendus du CTRRTE

Les résultats du CTRRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec chaque objectif du présent contrat lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CTRRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs seront harmonisés par l'État à l'échelle départementale pour une meilleure appropriation. Un tableau de suivi sera préparé par les services de l'État pour faciliter la remontée des valeurs.

## Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CTRRTE

L'entrée en vigueur du CTRRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le terme de ce contrat est fixé au 31 mars 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 10 – Evolution et mise à jour du CTRRTE

Le CTRRTE est évolutif. Le corps du CTRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CTRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou des actions.

## Article 11- Résiliation du CTRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CTRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Fait à Guéret, le 13 janvier 2022

**La préfète**

**Le président  
De la Communauté de communes  
des Portes de la Creuse en Marche**

**Virginie DARPHEUILLE**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' shape with a horizontal line extending to the right.

**Guy MARSALEIX**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal line with a small loop and a vertical stroke crossing it.

## Sommaire des annexes

### **Annexe 1 – Orientations stratégiques**

- 1.1 Enjeux clés du territoire
- 1.2 Axes et objectifs stratégiques

### **Annexe 2 – Projets recensés sur le territoire**

- 2-1 Liste des projets par Axes et Objectifs stratégiques
- 2-2 Présentation des projets (nombre, localisation, état d'avancement, programmation annuelle, montants budgétés, etc.)

### **Annexe 3 – Liste des projets suffisamment mûres pour démarrer**

- 3-1 Fiche projet #1
- 3-2 Fiche projet #2
- 3-3 Fiche projet #3
- 3-4 Fiche projet #4
- 3-5 Fiche projet #5
- 3-6 Fiche projet #6
- 3-7 Fiche projet #7

# Annexe 1 – Orientations stratégiques

## **1. Enjeux clés du territoire** (cf éléments présentés dans le Protocole)

### 1/ Un parcours de vie sur le territoire

- Petite enfance-> Enfance-> Jeunesse
- Du pré-3ème âge au 4ème âge

### 2/ Rebond démographique à conforter

- Pouvoir rester
- Pouvoir accueillir

### 3/ Maintien des activités existantes (agriculture, commerces, TPE)

### 4/ Développement de l'activité et création des emplois, de l'animation et de la richesse par le tourisme

### 5/ Préservation et valorisation de patrimoine naturel

## **2. Axes et objectifs stratégiques**

### Axe 1. S'engager pour une économie locale dynamique, créatrice d'emplois, attractive et durable

- 1.1. Renforcer, dynamiser et diversifier le tissu économique local
- 1.2. Un potentiel touristique à affirmer et à exploiter

### Axe 2. S'engager pour un territoire solidaire où l'on habite durablement

- 2.1. Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire et répondre aux besoins évolutifs de la population
- 2.2. Soutenir la démographie du territoire en développant un habitat fonctionnel et adapté de qualité
- 2.3. Garantir un maillage de centres bourgs accueillants et vivants par un urbanisme durable et de qualité
- 2.4. Favoriser la coopération pour forger une identité partagée du territoire

### Axe 3. S'engager collectivement pour relever le défi de la transition écologique

- 3.1. Améliorer la qualité de notre environnement en préservant nos ressources et notre qualité paysagère
- 3.2. Engager la transition énergétique du territoire pour maîtriser la consommation et produire localement



## Annexe 2 – Projets recensés sur le territoire

### 1. Liste des projets par Axe stratégique

**2. Présentation des projets** (nombre, localisation, état d'avancement, programmation annuelle, montants budgétés, etc.)

#### Axe 1. S'engager pour une économie locale dynamique, créatrice d'emplois, attractive et durable

##### 1.1. Renforcer, dynamiser et diversifier le tissu économique local

	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût prévisionnel	Démarrage (année)	Fin (année)
Création de Bâtiment relais	CCPCM	Genouillac	0 €	2023	2026
Soutien entreprise MSB	CCPCM	Bonnat		2022	2023
TZCLD	CCPCM			2022	2026

##### 1.2. Un potentiel touristique à affirmer et à exploiter

Promotion et accueil touristique	CCPCM			2021	2026
Aménagement Malval 2	CCPCM	Linard-Malval	190000 €	2021	2022
Aménagement Plan d'eau de la Roussille 2	CCPCM	Châtelus-Malvaleix	100000 €	2021	2022
Création d'une Via Ferrata	CCPCM	Champsanglard	75000 €	2022	2023
Rénovation gîte communaux	Champsanglard	Champsanglard	32000 €	2021	2022
Restructuration camping et gîtes	Châtelus-Malvaleix	Châtelus-Malvaleix		2022	2024
Création de chambres	La Cellette	La Cellette	420 583,20 €	2020	2023
création d'un musée	La Cellette	La Cellette	500000 €	2023	2026
Création d'un plan d'eau	Lourdoueix-saint-pierre	Lourdoueix-saint-pierre	80000 €	2022	
Création d'un parcours accrobranche	Lourdoueix-saint-pierre	Lourdoueix-saint-pierre	50000 €	2022	2023
Création d'un plan d'eau	Bonnat	Bonnat		2023	
Création de gîtes (+ salle commune)	Nouziers	Nouziers	500000 €	2021	2024

#### Axe 2. S'engager pour un territoire solidaire où l'on habite durablement

2.1. Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire et répondre aux besoins évolutifs de la population

Pôle de Santé central	CCPCM – Marche Pro Santé	Genouillac	575 802,39 €	2021	2023
Projet École inclusive	CCPCM	Moutier Malcard		2021	2026
Accessibilité Groupe	CCPCM	Moutier Malcard	50000 €	2021	2022

Scolaire Marcel Richard					
Création d'un city stade	Châtelus-Malvaleix	Châtelus-Malvaleix		2023	2024
Création d'un city stade	Genouillac	Genouillac	69947 €	2021	2022
Création d'un skatepark	CCPCM	Bonnat	100000 €	2022	2023
Aire de jeux	Moutier Malcard	Moutier Malcard		2023	2024
Création d'une salle socio culturelle	Roches	Roches	740 911,41 €	2020	2022
Agrandissement Salle des Fêtes	Genouillac	Genouillac		2022	2023
Création d'un pole santé	Châtelus-Malvaleix	Châtelus-Malvaleix		2023	2024
Création pôle Santé	Bonnat	Bonnat	250000 €	2021	2024
Construction d'un bâtiment centre de loisirs sans hébergement	Bonnat	Bonnat		2022	
MAM	Bonnat	Bonnat	70000 €	2021	2022
Extension de la salle polyvalente (cuisine)	Linard-Malval	Linard-Malval		2023	2024

### 2.2. Soutenir la démographie du territoire en développant un habitat fonctionnel et adapté de qualité

Implantation d'un lotissement	Genouillac	Genouillac		2023	
Village sénior	Lourdoux-saint-pierre	Lourdoux-saint-pierre	300000 €	2024	
Réhabilitation d'un bâtiment en logements	Champsanglard	Champsanglard	356 443,18 €	2021	2023
Hébergement personnes âgées	Bonnat	Bonnat		2021	2022

### 2.3. Garantir un maillage de centres bourgs accueillants et vivants par un urbanisme durable et de qualité

Création d'un commerce Multi-service Tabac Journaux presse	Châtelus-Malvaleix	Châtelus-Malvaleix	743 091 €	2021	2023
Aménagement Paysager du bourg	La Cellette	La Cellette	50000 €	2023	2026
commerce multiservice	Roches	Roches		2023	2025
3ème tranches rénovation église	Moutier Malcard	Moutier Malcard		2023	2023
Rénovation intérieur église	Moutier Malcard	Moutier Malcard		2024	2025
Réhabilitation du presbytère	Linard-Malval	Linard-Malval	16324 €	2021	2022

## 2.4. Favoriser la coopération pour forger une identité partagée du territoire

Local pour les artistes et producteurs	La Cellette	La Cellette		2021	2026
--	-------------	-------------	--	------	------

### Axe 3. S'engager collectivement pour relever le défi de la transition écologique

#### 3.1. Améliorer la qualité de notre environnement en préservant nos ressources et notre qualité paysagère

Remplacement de vannes sur le réseau d'eau	Saint-Dizier les Domaines	Saint-Dizier les Domaines			
Construction d'une station de neutralisation d'eau	Méasnes	Méasnes	353000 €	2021	2022
Étude d'assainissement	Méasnes	Méasnes	15150 €	2022	2023
Étude assainissement	Méasnes	Méasnes	3500 €	2022	2023
Réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg et création d'une unité de traitement	Châtelus-Malvaleix	Châtelus-Malvaleix		2022	2024
Assainissement (réseau et station d'épuration)	Bonnat	Bonnat	40000 €	2021	2022 *
Compost et déchets	Evolis	Bonnat		2022	2022
Mise à disposition de vélos électriques au public	Bonnat	Bonnat			
Distribution de kit d'économie d'eau pour robinets	Bonnat	Bonnat			
Étude de transfert compétence AEP et assainissement collectif	CCPCM		100000 €	2022	2023
EC <sup>3</sup>	CCPCM	Lourdoux-Saint-Pierre	120000 €	2022	2023
Étude diagnostic et schéma directeur alimentation en eau potable	Saint-Dizier les Domaines	Saint-Dizier les Domaines	25000 €	2022	2023

#### 3.2. Engager la transition énergétique du territoire pour maîtriser la consommation et produire localement

Dispositifs de ressources renouvelables	La Cellette	La Cellette		2021	2025
Utilisation énergie renouvelable pour bâtiments communaux	Moutier Malcard	Moutier Malcard	648 941,69 €	2021	2022
Rénovation de bâtiment communaux	Nouziers	Nouziers	17000 €	2021	2021
Réhabilitation et restructuration du	Méasnes	Méasnes	1100000 €	2021	2023

bâtiment école-Mairie					
Rénovation énergétique	Mortroux	Mortroux		2021	2024
Rénovation énergétique médiathèque	Genouillac	Genouillac	96524 €	2021	2022
Panneaux Photovoltaïques	Tercillat	Tercillat			
Rénovation énergétique de l'école	Genouillac	Genouillac		2022	2022
Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Genouillac	Genouillac		2023	

## Annexe 3 – Projets suffisamment mûres pour démarrer à court terme retenus

### 1. Fiche projet #1

Pôle de santé central

### 2. Fiche projet #2

Réaménagement du bâtiment 2 rue des jardins en logements

### 3. Fiche projet #3

Création Pôle de santé

### 4. Fiche projet #4

Création d'un commerce Multi-Service Tabac-Journaux Presse

### 5. Fiche projet #5

Création de chambres

### 6. Fiche projet #6

Utilisation énergie renouvelable pour bâtiments communaux

### 7. Fiche projet #7

Création d'une salle socio-culturelle



# CTRRTE de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche / Creuse

## Action n° 1 – Pôle de santé central

1- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche

### 2.1- Description de l'action (objectifs)

Le maintien de l'offre de santé est une question primordiale pour les habitants actuels et en terme d'attractivité. Les élus ont donc à cœur de permettre à des praticiens d'exercer dans de bonnes conditions et de proposer des solutions attractives pour de nouveaux professionnels de santé.

Ainsi, les élus ont décidé de créer un pôle santé composé de :

- 3 sites Bonnat, Châtelus-Malvaleix et Genouillac permettant de garantir une proximité avec les patients et de maintenir une activité dans les centre bourgs
- un site central sur Genouillac (Route de la Gare, Lieu-dit : Du Champ)

Parallèlement à ces réflexions, les professionnels de santé se sont structurés au sein d'une association Marche pro santé 23 pour mettre en place des collaborations actives sur leurs pratiques mais aussi sur la recherche de nouveaux professionnels de santé. Les membres de cette association sont consultés pour élaboration des projets immobiliers.

L'objectif de ce site central est de permettre l'accueil de spécialistes pour des consultations (psychologue, diététicien, éducateur à l'aide physique adaptée, sage femme, orthophoniste, podologue, ostéopathe, pédiatre, dermatologue, ...), d'avoir une salle de réunion pour les professionnels de santé et d'accueillir dans un logement de façon temporaire les stagiaires et remplaçants.

Un travail de réflexion a été mené par les élus et l'association marche pro santé 23 pour définir les besoins.

Le projet aura une portée au-delà des frontières administratives de l'EPCI (8000 habitants).

## 2.2- Caractéristiques de l'action / Programme

Le bâtiment de santé sera construit sur une parcelle (19 739 m<sup>2</sup>) de la communauté de communes, sur la commune de Genouillac.

Une partie de la parcelle (2 500m<sup>2</sup>) vient d'être défrichée afin d'accueillir le bâtiment d'environ 180 m<sup>2</sup>

Le bâtiment devra prévoir plusieurs espaces :

### Espaces intérieurs

Pour l'accueil du public

- salle de réunion : 35 m<sup>2</sup>
- 2 cabinets de consultation avec possibilité de télémedecine : 2\*15 m<sup>2</sup>
- entrée/salle d'attente : 20 m<sup>2</sup>
- sanitaires : 5 m<sup>2</sup>
- local technique 5 m<sup>2</sup>

Ces espaces seront adaptés aux contraintes liées à l'accueil de public.

Pour les stagiaires ou remplaçants une partie logement privatif

- 2 chambres : 2\*15 m<sup>2</sup>
- sanitaire et salle de bain : 15 m<sup>2</sup>
- cuisine salle de vie : 25 m<sup>2</sup>

L'organisation intérieure et l'implantation du bâtiment permettront une éventuelle extension

### Espaces extérieurs

- Réalisation de la voirie d'accès sur la parcelle et d'un parking
- Aménagement d'espaces verts

## 3.1 Axes stratégiques du CTRRTE concernés

2. S'engager pour un territoire solidaire où l'on habite durablement

2.1 Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire et répondre aux besoins évolutifs de la population

2.1.2 Consolider la présence de services de santé de proximité

## 3.2- Impacts attendus

Permettre à des praticiens d'exercer dans de bonnes conditions et de proposer des solutions attractives pour de nouveaux professionnels de santé.

Renforcer l'offre de soins sur le territoire.

## 3.3- Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs

Le projet sera réussi s'il est considéré par les praticiens des 3 pôles de santé comme un lieu central, d'échange et facilitant l'accueil de stagiaires.

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

## 3.4- Finalités du projet de territoire concernées

Bien être

Attractivité

Résilience

## 3.5- Domaines d'action du projet de territoire concernés

Santé et soins

Cadre de vie et environnement professionnel

Infrastructure et réseaux

## 4.1- Coûts prévisionnels d'investissement en HT

Maîtrise d'œuvre et frais divers	69 480,00 €
Travaux	463 200,00 €
Étude de sol et topographique	2 860,00 €
Mobiliers / Équipements	40 262,39 €
<b>Total</b>	<b>575 802,39 €</b>

#### 4.2- Projets privés : bilans prévisionnels

#### 4.3- Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

eau : 400 €/an

électricité + chauffage : 3 000 €/an

assurance : 150 €/an

#### 4.4 – Dépenses induites

Entretien bâtiment et espaces verts (1h/jour) : 3 000,00 €/an

Ménage (2h/jour) : 6 000,00 €/an

#### 4.5 – Coût global de l'opération → Somme £ 4.1 à 4.4

Coût global de l'opération est estimé à 588 352,39 € dont 12 550 € de charges à prévoir chaque année pour la collectivité.

#### 4.6- Partenaires financiers / plan de financement

DETR	50%	287 901,20 €
Conseil Départemental BOOST'TER	30%	172 740,72 €
Autofinancement	20%	115 160,48 €
<b>Total</b>		<b>575 802,39 €</b>

#### 5- Autres partenaires

Marche Pro santé

ARS

Maîtrise d'œuvre : SARL BAUDOIN Béatrice Architecte, SARL BEMP (BET Fluides – thermique électricité) et SAS SIGMA Ingénierie (BET Structures)

#### 6- Calendrier de réalisation

25 octobre : recrutement de la maîtrise d'œuvre

mars 2022 : réception de l'APD

avril 2022 : marché de travaux

septembre 2022 : lancement des travaux

mai 2023 : fin des travaux

juin 2023 : ouverture

#### 7 – Indicateurs

Potentiel de spécialistes : 9

Potentiel de clients attendus : 8 000

#### 8- Commentaires

# CTRRTE de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche / Creuse

## Action n° 2 – Réaménagement du bâtiment 2 rue des jardins en logements

1- Maître d'ouvrage : Commune de Champsanglard

### 2.1- Description de l'action (objectifs)

Le projet a pour objet la réhabilitation d'un bâtiment communal situé 2 rue des jardins (parcelle D195 et D200) en plusieurs logements afin d'augmenter et diversifier son parc locatif et accueillir de nouveau arrivant sur le territoire.

Le bâtiment se compose de 3 plateaux sur 3 niveaux. L'objectif est d'aménager à l'intérieur pour :

- 1 studio de 38,65 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée pour une personne seule ou en couple. Ce studio sera adapté aux personnes à mobilité réduite afin de faciliter l'intégration.
- 1 logement avec deux chambres sur R+1 et R+2 (T3 duplex de 62,84 m<sup>2</sup>) pour un couple avec enfant.

Afin que chaque logement ait sa propre entrée et d'optimiser l'espace intérieur, un escalier extérieur pour accéder aux logements à l'étage.

La proximité avec Guéret, fait de Champsanglard une commune attractive. En effet, elle est la commune de l'intercommunalité qui connaît la plus forte croissance de population entre 1999 et 2016. Cela se constate également par les locations communales toutes occupées. De plus, les logements du parc privé ou public sont loués en moins d'une semaine.

### 2.2- Caractéristiques de l'action / Programme

Le bâtiment d'une surface de 101,49 m<sup>2</sup> appartient à la commune. Une réhabilitation complète est à prévoir passant par le gros œuvre à la plomberie et la peinture.

Il est prévu la construction d'un escalier sur l'extérieur pour l'accès à l'appartement du 1<sup>er</sup> étages. Chaque logement a sa propre entrée.

Le bâtiment répondra à la "Réglementation Environnementale" : RT 2020 (aussi appelée RE 2020) et privilégiera les énergies renouvelables (une convention de maîtrise d'ouvrage a été signée avec le SDEC). L'efficacité énergétique du bâtiment est une cible, un cabinet de thermiciens fait partie de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

### 3.1 Axes stratégiques du CTRRTE concernés

2. S'engager pour un territoire solidaire où l'on habite durablement

2.2 Soutenir la démographie du territoire en développant un habitat fonctionnel et adapté de qualité

2.2.2 Améliorer et diversifier le parc de logements locatifs existants et à venir

### 3.2- Impacts attendus

Le projet permettra d'accueillir de nouvelle population et ainsi augmenter les revenus de la commune.

### 3.3- Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

La commune espère pouvoir remplir les appartements rapidement.

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

### 3.4- Finalités du projet de territoire concernés

Attractivité

Cohésion Social

Utilisation responsable des ressources

### 3.5- Domaines d'action du projet de territoire concernés :

Vivre ensemble, solidarité

Économie, tourisme, production et consommation durable

Cadre de vie et environnement professionnel

### 4.1- Coûts prévisionnels d'investissement en HT

Travaux	288 873,00 €
Maîtrise d'œuvre	42 926,53 €
Ingénierie : contrôle technique, SPS, diagnostic amiante avant travaux, diagnostic structure	10 200,00 €
Aléas travaux	14 443,65 €
<b>Total</b>	<b>356 443,18 €</b>

### 4.2- Projets privés : bilans prévisionnels

### 4.3- Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

Recette : loyers des logements. Les loyers n'ont pas encore été validé en conseil municipale néanmoins ils devraient approximativement être de :

- 225 €/ mois pour le studio
- 380 €/mois pour le T3 duplexe

### 4.4 – Dépenses induites

Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SDEC.

### 4.5 – Coût global de l'opération → Somme £ 4.1 à 4.4

Coût global de l'opération : 356 443,18 € avec un retour sur investissement dans 15 ans.

### 4.6- Partenaires financiers / plan de financement

DETR	50%	178 221,59 €
Boost'commune	forfait	6 230,00 €
Aide à la relance à la construction durable (Ministère de la transition écologique)	forfait	5 500,00 €
Autofinancement (20%)	46,71%	166 491,59 €
<b>Total</b>		<b>356 443,18 €</b>

### 5- Autres partenaires :

Convention de co-maîtrise d'ouvrage : SDEC

Maîtrise d'œuvre : espace projet construction (économiste), Jean BODIN (architecte) et SARL l'atelier conseil (BET thermique)

### 6- Calendrier de réalisation

12 octobre 2021 : recrutement de la maîtrise d'œuvre

fin octobre 2021 : réception de l'esquisse

mi-décembre : réception de l'APS et définition du nombre de logements



mars-avril 2022 : travaux  
novembre-décembre 2022 : réception des travaux  
fin d'année 2022 : mise en location des appartements

#### **7 – Indicateurs**

Population couverte par le projet : 2 ménages  
Taux d'occupation : 100 %  
Durée de location : 2-3 ans

#### **8- Commentaires**

La commune recherche encore des financements afin d'atteindre les 80 % de subvention.

# CTRRTE de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche / Creuse

## Action n° 3 – Création Pôle de santé

1- Maître d'ouvrage : Communes de Bonnat

### 2.1- Description de l'action (objectifs)

Le maintien de l'offre de santé est une question primordiale pour les habitants actuels et en terme d'attractivité. Aussi pour attirer de nouveaux professionnels de santé, la commune souhaite réhabiliter l'ancienne trésorerie fermée le 31 décembre 2020 au profit de Guéret, en pôle de santé.

Ce projet s'inscrit dans le maillage de pôle de santé intercommunal :

- 3 sites à Bonnat, Chatelus-Malvaleix et Genouillac permettant de garantir une proximité avec les patients et de maintenir une activité dans les centres bourgs
- un site central porté par la communauté de communes sur Genouillac

Il s'inscrit également pleinement dans la démarche « petite ville de demain » dont fait partie la commune.

Localisé 32 avenue de la Liberté, le bâtiment est propriété de la commune et se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Il permettra d'accueillir :

- 2 médecins
- 1 dentiste
- 1 infirmier azalée
- 2 médecins spécialisés installés ou itinérants

La réalisation sera à la fois au profit des praticiens mais aussi des patients. Le projet doit couvrir tout les habitants du nord-ouest du territoire.

### 2.2- Caractéristiques de l'action / Programme

Le projet consiste à réhabiliter les 226 m<sup>2</sup> de l'ancienne trésorerie. Les fenêtres et portes sont en bon état et seront conservées. Une isolation par l'extérieur est à prévoir ainsi que l'installation d'un ascenseur.

Les locaux intérieurs sont à aménager entièrement pour l'installation de 5 cabinets médicaux.

### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernés :

2. S'engager pour un territoire solidaire où l'on habite durablement

2.1 Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire et répondre aux besoins évolutifs de la population

2.1.2 Consolider la présence de services de santé de proximité

### 3.2- Impacts attendus

Attirer des professionnels de santé et ainsi conserver et attirer des habitants.

### 3.3- Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs

Le projet sera quantifié de réussi au nombre de professionnels de santé utilisant le pôle.

### Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

### 3.4- Finalités du projet de territoire concernées

Attractivité

Résilience

Utilisation responsable des ressources

### 3.5- Domaines d'action du projet de territoire concernés

Santé et soins

Cadre de vie et environnement professionnel

Vivre ensemble, solidarité

#### 4.1- Coûts prévisionnels d'investissement en HT

Maîtrise d'œuvre et frais ingénierie	30 000,00 €
Aménagement extérieur	25 000,00 €
Aménagement intérieur	50 000,00 €
Ascenseur extérieur	60 000,00 €
Matériel médical et informatique	65 000,00 €
Mobilier	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>250 000,00 €</b>

#### 4.2- Projets privés : bilans prévisionnels

#### 4.3- Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

Charges :

- Eau et Assainissement: 750 € / an
- Électricité Gaz : 6 000 € / an

#### 4.4 – Dépenses induites

Honoraires de l'architecte et suivi administratif en mairie

#### 4.5 – Coût global de l'opération → Somme £ 4.1 à 4.4

Coût global de l'opération est estimé à 250 000 € dont 6 750 € de charges.

Un loyer et les charges seront payés par les professionnels de santé. Le loyer n'a pour l'instant pas été calculé.

#### 4.6- Partenaires financiers / plan de financement

DETR	50%	125 000,00 €
Communauté de communes	25%	62 500,00 €
Autofinancement	25%	62 500,00 €
<b>Total</b>		<b>250 000,00 €</b>

### 5- Autres partenaires

#### 6- Calendrier de réalisation

Janvier 2022 : validation de l'avant-projet sommaire

Mars 2022 : validation de l'avant-projet définitif et dépôt du permis de construire

2<sup>ème</sup> trimestre 2022 : démarrage des travaux

4<sup>ème</sup> trimestre 2022 : fin des travaux

1<sup>er</sup> trimestre 2023 : équipement en matériel, en mobilier et en informatique

Ouverture prévue dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2023

#### 7 – Indicateurs

Nombre d'habitants concernés : 3 050

Potentiel clients attendus : 2 640

Taux d'occupation : 100 %

#### **8 – Commentaires**

Le recrutement d'une secrétaire est envisagé

# CTRRTE de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche / Creuse

## Action n° 4 – Création d'un commerce Multi-Service Tabac-Journaux Presse

1- Maître d'ouvrage : Commune de Châtelus-Malvaleix

### 2.1- Description de l'action (objectifs)

Le projet a pour objet la réhabilitation d'un immeuble communal en un café multi-services au rez-de-chaussée et 2 logements locatifs (à l'arrière du bâtiment et au 1<sup>er</sup> étage) situé au 2-3 Place de la Fontaine. Il s'inscrit dans la continuité de l'opération de redynamisation du centre-bourg engagée depuis 2004. Le commerce viendrait ainsi compléter l'offre de commerces et services déjà présents dans le centre bourg de la commune : supérette, boulangeries-pâtisserie, fleuriste, coiffeur, quincaillerie, station service, bureau de poste, assurance, banque, agence immobilière, cabinet médical, vétérinaire et pharmacie ainsi que la présence d'un marché les vendredis matin.

Cet immeuble, propriété communale, est un bâti ancien qui s'inscrit dans la continuité des constructions du centre bourg. La commune souhaite préserver ce patrimoine bâti et y installer un commerce multi-service café-salon de thé pour que la population est un lieu de rassemblement. Il y a plusieurs années, 2 cafés étaient installés dans le centre-bourg mais qui sont désormais fermés. En plus du café-salon de thé serait présent : vente de journaux, presse, tabac, papeterie, française des jeux, articles de souvenir et produits locaux, relais colis, accès numérique et borne photo.

Le bâtiment se compose de 3 espaces distincts :

- le commerce aux rez-de-chaussée de 102,9 m<sup>2</sup> (magasin, accueil, réserves, salle de réunion, bureau, sanitaires) et l'ajout d'une terrasse côté rue
- logement 1 à l'arrière du commerce : un duplex de 56 m<sup>2</sup> (séjour/cuisine, buanderie, wc, salle d'eau, 2 chambres, dégagement)
- logement 2 au-dessus du commerce de 101,50 m<sup>2</sup> (bureau, salle de bains, 2 chambres, buanderie, cuisine, séjour, entrée, dégagement) et un palier de 7,13 m<sup>2</sup> pour l'escalier.

Chaque espace est indépendant et a sa propre entrée.

Le commerce devrait bénéficier à la zone de chalandise de la commune (environ 2 000 habitants), aux touristes et aux personnes de passages. En effet, le centre bourg est traversé par la D990 (axe nord-sud) où circulent 1200 véhicules par jour.

Châtelus-Malvaleix connaît un maintien de sa population depuis 1999. Actuellement, la commune possède 14 logements tous occupés. De plus, 17 logements HLM Creusalis sont également loués. La location est relativement rapide (1 semaine)

## 2.2- Caractéristiques de l'action / Programme

Le bâtiment d'une surface de 267,53 m<sup>2</sup> appartient à la commune. Une rénovation énergétique est prévue pour satisfaire la réglementation thermique RT 2020 : isolation, changement des portes et fenêtres. Le chauffage doit se faire par un système de pompe à chaleur double flux air et eau avec des radiateurs eaux chaudes à tête thermostatique pour le commerce et le logement 2 et un chauffage rayonnant pour le logement 1.

En plus des travaux énergétique tout l'aménagement des pièces est à prévoir avec notamment des ouvertures de cloison dans le commerce. Une terrasse de 21,10 m<sup>2</sup> sera installée à l'avant du commerce

Pour le commerce, la commune a fait des démarches auprès du groupe SOS et candidaté au programme « 1000 cafés ». Il s'agit d'un accompagnement pour les cafés ruraux. Le concept est d'agir pour les territoires ruraux en ouvrant et en soutenant des lieux de convivialité. Le groupe apporte son aide tout au long du projet afin d'assurer la pérennité de l'activité du commerce. Ils sont en charge de sélectionner le duo qui gèrera le commerce et leur apportera un accompagnement personnalisé : assistance juridique, comptable, commerciale et financière, grâce à des ressources dédiées et des outils de gestion simplifiés.

## 3.1 Axes stratégiques du CTRRTE concernées :

2. S'engager pour un territoire solidaire où l'on habite durablement

2.3 Garantir un maillage de centre bourgs accueillants et vivants par un urbanisme durable et de qualité

2.3.1 Revitaliser les centres bourgs

## 3.2- Impacts attendus

Ce lieu devrait devenir un lieu de partage, de rencontre, de retrouvailles pour la population communale et alentour en plus de l'activité commerciale quotidienne.

Permettre d'accueillir de nouvelle population.

## 3.3- Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Le projet devrait permettre de conforter l'existant en maintenant et en améliorant la gamme de commerces et services de la commune.

## Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

## 3.4- Finalités du projet de territoire concernées :

Cohésion social

Attractivité

Résilience ou bien-être

## 3.5- Domaines d'action du projet de territoire concernés :

Économie, tourisme, production et consommation durable

Vivre ensemble, solidarité

Cadre de vie et environnement professionnel

## 4.1- Coûts prévisionnels d'investissement en HT

Maîtrise d'œuvre	64 896 €
Travaux	665 600 €
Ingénierie : SPS, bureau de contrôle, diagnostic amiante, publicité	12 595 €
<b>Total</b>	<b>743 091 €</b>

## 4.2- Projets privés : bilans prévisionnels

#### 4.3- Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

Recette : loyers du commerce et des 2 logements. Les loyers n'ont pas encore été validés en conseil municipal, néanmoins ils devraient approximativement être :

- entre 400 et 500 €/mois pour le commerce
- 400 €/mois pour chacun des logements

#### 4.4 – Dépenses induites

Convention de co-maitrise d'ouvrage avec le SDEC.

#### 4.5 – Coût global de l'opération → Somme £ 4.1 à 4.4

Le coût global de l'opération pour la commune : 743 091 €

Le montant des loyers devrait permettre d'équilibrer l'emprunt

Ainsi la commune espère un retour sur investissement dans 15 ans.

#### 4.4- Partenaires financiers / plan de financement

DETR	50 %	371 545,50 €
DSIL	30 %	222 227, 30 €
Autofinancement	20 %	148 618,20 €
<b>Total</b>		<b>743 091,00 €</b>

#### 5- Autres partenaires

SDEC (convention)

Maîtrise d'œuvre : SELARL AAA Gallerand-Ribeaudeau

Accompagnateur expert pour l'activité de commerce : Groupe SOS dans le cadre du programme « 1000 cafés »

#### 6- Calendrier de réalisation

10 février 2021 : recrutement de la maîtrise d'œuvre, conventionnement avec le SDEC et demande de partenariat avec SOS 1000 café

15 septembre : validation de l'APS

24 novembre : validation de l'APD

décembre à janvier 2021 : consultation pour le marché de travaux

mai-juin 2022 : lancement des travaux

mars-avril 2023 : réception des travaux

printemps 2023 : ouverture du commerce et mise en location des logements

#### 7 – Indicateurs

Nombre de clients par semaine : 600

Taux d'occupation des logements : 100 %

Durée de location par ménage : 2-3 ans

#### 7- Commentaires

Dans le cadre de sa démarche avec SOS 1000 cafés, la commune a recueilli pour l'instant 200 avis favorables de foyers suite à un questionnaire et des rencontres avec la population (soit 100 % de réponses positives). Le questionnaire a été aussi permis aux habitants de se prononcer sur les horaires, les services additionnels à proposer.

# CTRRTE de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche / Creuse

## Action n° 5 – Création de Chambre

1- Maître d'ouvrage : Commune de La Cellette

### 2 .1- Description de l'action (objectifs)

La commune est propriétaire d'un ensemble de bâtis patrimonial important, situé au cœur du village et a proximité immédiate de l'église protégée. Aujourd'hui, c'est là que sont installées une auberge et une petite épicerie dont une importante partie du bâtiment (150 m<sup>2</sup>) reste inoccupée à l'étage.

La commune souhaite redonner vie à cet ensemble en créant 4 chambres 2 ou 3 étoiles dans les combles de l'aile Est. Les chambres ainsi qu'un hall d'accueil s'inscriront dans le bâtiment en proposant une insertion en toute discrétion dans les volumes existants.

L'objectif de ce projet est de conserver à cet ensemble son identité patrimoniale tout en le dotant d'une nouvelle destination.

Le projet situé 4 place du 8 mai se compose de 2 chambres simples (18 m<sup>2</sup> pour 2 personnes chacune) et 2 chambres avec mezzanine (29 m<sup>2</sup> pour 4 personnes chacune) pour accueillir les touristes et les gens de passage. Ces chambres seront mises à disposition, moyennant un loyer, par la commune à l'Auberge de la Tour pour gérance afin de conforter son activité et participer à l'activité touristique et économique du territoire.



## 2.2- Caractéristiques de l'action / Programme

En façade, le programme sera quasiment invisible tant le souci d'insertion est constant. Ainsi, coté place du village, la création de deux nouvelles fenêtres identiques à l'existante permet de proposer des chambres avec un excellent éclairage, et une orientation Sud-Ouest avec une vue panoramique sur le village et la vallée verte. Un parvis accompagné d'un hall d'accueil viennent se glisser sous le grand porche existant, la façade principale n'est pas altérée et conserve toute son intégrité.

Afin de compléter la fonctionnalité de l'ensemble, 4 verrières seront créées sur la toiture en façade arrière qui est la moins visible. Cela permettra de garantir une bonne luminosité naturelle aux espaces mezzanines des deux premières chambres, ainsi qu'à la 4<sup>e</sup> chambre. De la même manière, le hall d'entrée sera largement inondé de lumière grâce à une verrière. Ces ensembles seront alignés et intégrés dans le pan de toiture afin de privilégier un rythme sobre en toiture.

Enfin, toute la toiture amiante (500 m<sup>2</sup>) sera remplacée par une toiture en petites tuiles de pays afin de retrouver l'harmonie colorée d'origine (la tuile sera arrêtée sur site avec l'Architecte des bâtiments de France sur présentation de prototypes).

L'isolation répondra à de hautes qualités et l'aménagement intérieur aux normes 2 ou 3 étoiles.  
Le bâtiment répondra à la "Réglementation Environnementale" : RT 2020.

D'une manière générale, ce projet s'inscrit dans une démarche respectant l'architecture existante et la mettant en valeur afin de s'inscrire dans le paysage comme une évidence, tout en donnant une nouvelle vie à un patrimoine rural de qualité.

Cette restructuration sera alors lue comme une évidence tout en préservant la sobriété et la qualité de l'ensemble. Les matériaux utilisés seront traditionnels et durables.

### 3.1 Axes stratégiques du CTRTE concernés

1. Renforcer, dynamiser et diversifier le tissu économique local (activités industrielles, artisanales, commerciales et agricoles)

1.2 Un potentiel touristique à affirmer et à exploiter

1.2.4 Soutenir une offre d'accueil renouvelée (hôtellerie, restauration) cohérente avec le positionnement touristique

### 3.2- Impacts attendus

La commune espère, d'une part répondre aux attentes des touristes, personnes de passage, ouvriers et d'autre part apporter un complément de revenu et ainsi consolider l'auberge.

### 3.3- Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs

Le projet sera considéré comme réussi s'il permet de maintenir l'auberge et le tissu économique de la commune et du territoire alentour.

De plus, la commune espère atteindre un taux de remplissage de 70 % en 3<sup>ème</sup> année.

### Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

#### 3.4- Finalités du projet de territoire concernées :

Attractivité

Cohésion sociale

Utilisation responsable des ressources

#### 3.5- Domaines d'action du projet de territoire concernés :

Économie, tourisme, production et consommation durable

Vivre ensemble, solidarité

### 4.1- Coûts prévisionnels d'investissement en HT

Maîtrise d'œuvre	37 138,20 €
Travaux	339 485,00€
Mobiliers et accessoires	35 730,00€
Ingénierie : SPS et contrôle technique	8 230,00€
<b>Total</b>	<b>420 583,20 €</b>

#### 4.2- Projets privés : bilans prévisionnels

#### 4.3- Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

Les chambres seront mises à disposition par la Commune à l'Auberge de la Tour, moyennant un loyer de 450€/mois.

Les recettes ont été calculées en fonction du :

- panier moyen nuit et petit déjeuner : 65 € pour 2
- taux de remplissage
- nombre de semaines
- nombre de chambres
- nombre de jours

Les charges comprennent :

- le loyer : 450€/mois
- l'assurance
- la publicité / les frais de communication
- l'administratif
- les salaires
- les frais petits déjeuner : 4€/pt déj
- l'électricité et le chauffage
- les produits d'entretien
- la blanchisserie
- amortissement du linge sur 10 ans
- entretien et réparation
- impôts et taxes

Prévisionnel sur 3 ans pour l'Auberge :

Année 1 :

Recette : 42 120,00 €

Charges : 30 110,00 €

→ marge nette 12 010,00 €

Année 2 :

Recette : 49 140,00 €

Charges : 31 010,00 €

→ marge nette 18 130,00 €

Année 3 :

Recette : 52 920,00€

Charges : 31 560,00 €

→ marge nette 21 360,00€

#### 4.4 – Dépenses induites

#### 4.5 – Coût global de l'opération → Somme £ 4.1 à 4.4

420 583,20 € avec un retour sur investissement dans 15 ans.

#### 4.6- Partenaires financiers / plan de financement

DETR	50%	210 291,60 €
DSIL		15 794,96 €
Boost'commu'ne (validé)	Forfait	10 380,00 €
Région	25% sur 400 000€	100 000,00 €
Autofinancement	20%	84 116,64 €
<b>Total</b>		<b>420 583,20 €</b>

#### 5- Autres partenaires :

Conseil : Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT)

Gestion des espaces protégés : Architecte des Bâtiments de France (ABF)

Maîtrise d'œuvre : Atelier d'Architecture Catherine Autissier

Organise de contrôle : SOCOTEC Châteauroux

Gérant : Auberge de la Tour

## 6- Calendrier de réalisation

septembre 2020 : recrutement de la maîtrise d'œuvre

16 août : venu de l'ABF

3 novembre 2021 : APD

fin novembre 2021 : dépôt du permis de construire

avril 2022 : marché de travaux

septembre 2022 : lancement des travaux

mars 2023 : fin des travaux

mai 2023 : ouverture

## 7 – Indicateurs

Nombre de touristes maximum : 12 pers/jour

Taux de remplissage :

- 1ère année : 60 %
- 2ème année : 70 %
- 3ème année : 70 %

Nombre d'emplois directs créés : 1

Pérennité de l'emploi crée : minimum 3 ans

## 8- Commentaires

L'ABF a donné son accord tacite sur le projet et les plans

Dans un premier temps, le chauffage sera électrique. Mais la commune a lancé une étude de faisabilité pour un chauffage bois pour l'ensemble des bâtiments de la place du 8 mai (toutes propriétés de la commune).

# CTRRTE de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche / Creuse

## Action n° 6- Utilisation énergie renouvelable pour bâtiments communaux

1- Maître d'ouvrage : Commune de Moutier-Malcard

### 2.1- Description de l'action (objectifs)

Ce projet consiste à rénover énergétiquement de trois bâtiments communaux situés place de la mairie :

- la mairie
- la salle polyvalente
- un immeuble de location composé de deux logements particuliers et un local commercial.

Ce projet fait suite à une étude énergétique réalisée par un bureau d'études et en partenariat avec le SDEC.

Coefficient de déperdition actuel :

- mairie : 0,935 W/m<sup>2</sup>.°C
- salle polyvalente : 1,92 W/m<sup>2</sup>.°C
- immeuble de location : 1,18 W/m<sup>2</sup>.°C

L'objectif est d'améliorer l'isolation et de changer les modes de chauffage actuel par du collectif en géothermie.

Système de chauffage actuelle :

- mairie : chaudière gaz propane
- salle polyvalente : convecteur électrique direct datant de 1980-1985
- immeuble de location :
  - convecteurs électriques récents
  - chaudière standard fioul
  - convecteurs électriques

Le programme permettra d'améliorer la performance énergétique du bâti tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

### 2.2- Caractéristiques de l'action / Programme

Ce projet se décline en 2 actions :

- isolation des murs, des plafonds, du sol, du plancher, des réseaux de distribution de chauffage, remplacement des fenêtres, des portes, de la toiture, des menuiseries, système de VMC, des circulateurs et mise en place d'un programme horaire.
- remplacement des différents modes de chauffage par de la géothermie collective

### 3.1 Axes stratégiques du CTRRTE concernés :

3. S'engager collectivement pour relever le défi de la transition écologique

3.2 Engager la transition énergétique du territoire pour maîtriser la consommation et produire localement

3.2.1 S'engager dans des démarches exemplaires sur les enjeux climat et la réduction des gaz à effet de serre

### 3.2- Impacts attendus

A terme, la commune espère faire des économies d'énergie et financières, lutter contre le réchauffement climatique. Le changement de matériel de chauffage devrait également permettre un confort dans l'utilisation.

### 3.3- Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Le projet devrait permettre de réduire la dépense calorifique des bâtiments et réduire la contribution de la commune à la production de gaz à effet de serre par le remplacement de chaudières à fioul et à gaz par une pompe à chaleur.

### Dimension « relance » du projet

Inscrit au plan de relance

### 3.4- Finalités du projet de territoire concernées :

Utilisation responsable des ressources

Bien-être

Préservation et amélioration de l'environnement

### 3.5- Domaines d'action du projet de territoire concernés :

Cadre de vie et environnement professionnel

Économie, tourisme, production et consommation durable

Infrastructure et réseaux

### 4.1- Coûts prévisionnels d'investissement en HT

Rénovation	361 071,00 €
Chauffage	178 225,00€
Frais de publicité	290,00€
MOE	69 876,39€
Ingénierie : SPS et bureau de contrôle	12 500,00€
Aléa travaux (5%)	26 979,30€
<b>Total</b>	<b>648 941,69 €</b>

Travaux induits compris dans les rénovations :

- distribution électrique (prise, interrupteur)
- finition (peinture, revêtement collés)
- finition sol (plinthes)
- reprise des linteaux et des tableaux

### 4.2- Projets privés : bilans prévisionnels

### 4.3- Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

Il est à prévoir le coût de maintenance de la chaudière ainsi que le coût de l'électricité. Ce coût de fonctionnement devrait être compensé par l'arrêt des chaudières gaz et fioul (entretien et approvisionnement).

### 4.4 – Dépenses induites

### 4.5 – Coût global de l'opération → Somme £ 4.1 à 4.4

Coût global de l'opération : 648 941,69 € avec un retour sur investissement dans 43 ans.

Conventionnement de co-maîtrise d'ouvrage avec le SDEC

	Économie annuelle
Mairie	1 923 € TTC
Salle polyvalente	818 € TTC
Immeuble de location	871 € TTC

### 4.4- Partenaires financiers / plan de financement

DETR	50%	324 470,85 €
DSIL	30%	194 682,51 €
Autofinancement	20%	129 788,34 €
<b>Total</b>		<b>648 941,69 €</b>

### 5- Autres partenaires :

SDEC

Maîtrise d'œuvre : Atelier conseil

## 6- Calendrier de réalisation

26 octobre 2021 : lancement de l'étude par la maîtrise d'œuvre

9 décembre 2021 : rendu du dossier d'étude

janvier 2022 : lancement du marché de travaux

juin 2022 : lancement des travaux

décembre 2022 : réception des travaux

## 7 – Indicateurs

	Bilan énergétique	Économie d'énergie	Émission GES en Kg <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> /an.m <sup>2</sup>
Mairie	Passage de D à B	16 170 kWh/an soit 74,6%	4,4
Salle polyvalente	Passage de C à B	4 519 kWh/an soit 57,2%	2,8
Immeuble de location	Passage de D à C	17 330 kWh/an soit 57,4%	7,4

## 8- Commentaires :

Le projet pourra par la suite être dupliqué sur le territoire.

# CTRRTE de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche / Creuse

## Action n° 7 – Création d'une salle socio-culturelle

1- Maître d'ouvrage : Commune de Roches

### 2.1- Description de l'action (objectifs)

Le projet a pour objet la construction d'une salle socio-culturelle accessible aux personnes à mobilité réduite, d'une capacité de 200 places afin d'organiser des spectacles au 1bis Place Saint-Antoine.

Cette construction d'une surface d'environ 386 m<sup>2</sup> abritera :

- une salle de préparation (cuisine aménagée et équipée) de 44 m<sup>2</sup>
- un bar équipé de 35 m<sup>2</sup>
- de sanitaires de 22,5 m<sup>2</sup>
- une salle avec scène de 192 m<sup>2</sup>
- une loge technique de 16,9 m<sup>2</sup>
- une loge vestiaire de 4,7 m<sup>2</sup>
- un local de rangement du matériel de scène de 17,7 m<sup>2</sup>
- un dégagement (entrée) de 24,8 m<sup>2</sup>
- une dépendance abritant un local de rangement, un local technique et un local poubelle 28,4 m<sup>2</sup>.

Cette salle devrait bénéficier aux habitants de la commune et aux habitants à 15km à la ronde.

### 2.2- Caractéristiques de l'action / Programme

La commune a acquis 3 parcelles (11 068 m<sup>2</sup>) dont une grange (157,24 m<sup>2</sup> au sol) qu'elle souhaite réhabiliter et y ajouter une extension à l'avant (228,76 m<sup>2</sup>).

En plus de cette extension, une rampe d'accès à l'avant et une entrée livraison à l'arrière devrait compléter le bâtiment.

Un parking déjà existant, place Saint-Antoine devrait être utilisée comme stationnement de la salle. Ainsi, aucun parking ou autres imperméabilisations des sols ne devrait être engagé.

Le bâtiment devrait être chauffé par VMC à double flux ventilé et air réchauffé. Des convecteurs électriques devraient également être installés.

Une analyse acoustique avant et après travaux doit être réalisée.

### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées :

2. S'engager pour un territoire solidaire où l'on habite durablement

2.1 Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire et répondre aux besoins évolutifs de la population

2.1.1 Poursuivre l'attractivité de la politique petite enfance, enfance, jeunesse, loisirs et services publics



### 3.2- Impacts attendus

Libérer la salle polyvalente (2\* 80m<sup>2</sup> sur 2 niveaux d'une capacité total de 160 personnes) avec cuisine pour créer un bar restaurant multi-service à la place . La commune est propriétaire d'une licence 4.

### 3.3- Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs

Le projet devrait permettre aux habitants de se réunir, d'organiser des spectacles, de pratiquer des loisirs et d'organiser des événements culturels.

Dimension « relance » du projet

### 3.4- Finalités du projet de territoire concernés :

Cohésion social

Attractivité

### 3.5- Domaines d'action du projet de territoire concernés

Culture et identité collective

Vivre ensemble, solidarité

Infrastructure et réseaux

### 4.1- Coûts prévisionnels d'investissement en HT

Maîtrise d'œuvre	57 249,16 €
Ingénierie : bureau de contrôle, SPS, étude de sol et étude acoustique	9 805,00 €
Travaux	671 128,31 €
Raccordement : enedis + saur	2 728,94 €
<b>Total</b>	<b>740 911,41 €</b>

### 4.2- Projets privés : bilans prévisionnels



#### 4.3- Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

Recettes : Les loyers n'ont pas encore été validés en conseil municipale néanmoins ils devraient approximativement être :

		SALLE	CUISINE
Repas de classe	Repas 24h	71 €	41 €
	Repas 48 h	92 €	
APAJH (Comité et foyer)	Vin d'honneur et réunion	41 €	
	Repas 24h	71 €	41 €
	Location annuelle	384 €	
Personnes de la commune	Repas 24h	142 €	81 €
	Repas 48h	250 €	141 €
	Vin d'honneur, réunion et enterrement	65 €	20 €
Personnes et associations hors commune	Repas 24h	221 €	120 €
	Repas 48h	363 €	197 €
	Vin d'honneur, réunion et enterrement	98 €	30 €

Dépenses :

Chauffage, électricité	1890 €
Assurances	1575 €
Téléphone, internet	525 €
Maintenance (gaz, électricité, extincteur, sécurité)	1575 €

#### 4.4 – Dépenses induites

Entretien salle : 2940 €

Entretien terrain : 4120 €

#### 4.5 – Coût global de l'opération → Somme € 4.1 à 4.4

Coût global de l'opération est estimé à 753 536,41 € dont 12 625 € de charges à prévoir chaque année pour la collectivité qui devrait être comblée par les recettes de locations.

Opération blanche pour la commune : aucun endettement. La commune à bénéficier d'un legs pour la réalisation du projet.

Une ligne de trésorerie ou un emprunt à court terme à prévoir en attente du FCTVA.

#### 4.4- Partenaires financiers / plan de financement

DETR	50,00%	370 455,71 €
DSIL	forfait	100 000,00 €
Boost' commune	forfait	13 500,00 €
Autofinancement	34,68%	256 955,41 €
<b>Total</b>		<b>740 911,41 €</b>

#### 5- Autres partenaires :

Maîtrise d'œuvre : Carole Barrier et BEMP

Bureau de contrôle : Apave CT

SPS : Apave SPS

Étude de sol : Geotech

Étude acoustique : ORFEA acoustique,

#### **6- Calendrier de réalisation**

2019 : recrutement de la maîtrise d'œuvre

novembre 2021 : lancement du marché public travaux actualisés

27 décembre 2021 : réception des offres pour le marché de travaux

avril 2022 : lancement des travaux

décembre 2022 : réception des travaux

#### **7 – Indicateurs**

Taux d'occupation : 20 à 50 %

Nombre de personnes fréquentant la structure : > 500 personnes différentes

Nombre de manifestations organisées : une trentaine par an

#### **8- Commentaires :**

Lancement du projet prévu depuis 2 ans : la crise sanitaire, les élections et des problèmes de subventions ont retardé la construction.

